Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 7 Fevrier 1888 No. 19.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

AVIS

Est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada pour la passation d'un Acte incorporant une compagnie dite *The Ontario, Manitoba and Western Railway Company*, avec pouvoir de construire, équiper et exploiter un chemin de fer de largeur ordinaire depuis la ville de Port Arthur dans la Province d'Ontario allant à l'ouest jusqu'à la cité de Winnipeg dans la Province de Manitoba, traversant les détroits du Lac-des-Bois et situé au sud de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique; avec pouvoir de construire, équiper et exploiter des extensions ou embranchements à l'ouest depuis la cité de Winnipeg, à travers la Province de Manitoba, vers et à travers les territoires du Nord-Ouest, au sud de la ligne principale du dit chemin de fer Canadien du Pacifique; et de lignes courtes pour augmenter son trafic; avec pouvoir de traverser la ligne du dit chemin de fer, ou ses embranchements, ou tout autre chemin de fer à ou près de Port Arthur et à tout autre endroit près de Winnipeg ou ailleurs suivant qu'il sera nécessaire; de se raccorder avec ou d'acquérir tout autre chemin de fer allant au sud de tu entre les endroits en premier lieu mentionnés; avec tous les pouvoirs nécessaires pour l'achat de terrains, l'acceptation de bonus en terres ou en argent, la construction de ponts, la navigation des rivières ou des lacs adjacents, la construction et l'équipement de lignes de télégraphe et de téléphone, ou des deux en rapport avec le dit chemin de fer, l'érection de gares, et de conclure des arrangements de trafic ou autres chemins de fer ou autres compagnies, d'exploiter des mines de charbon ou autres adjoignant la dite ligne, de construire et d'exploiter des scieries ou autres fabrications du bois pour l'avancement des travaux, d'émettre des obligations, et généralement tel acte devra contenir toutes les autres clauses ordinaires et les privilèges nécessaires à une compagnie pour tel but et pour telles fins.

Daté à Winnipeg, ce 31ème jour de Décembre A.D. 1887.

H. J. EBERTS,
Pour les requérants.

9ins.5.1.89.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'à la session de l'Assemblée Législative de Manitoba qui suivra la date des présentes, la Compagnie d'Assurance contre le feu du Nord-Ouest demandera à la dite Assemblée Législative un acte pour amender son acte d'incorporation et l'acte qui l'amende, comme suit:

1. En accordant à la dite compagnie pouvoir d'assurer contre les pertes par les tempêtes de grêle ou la gelée.
2. En réduisant le nombre des directeurs de la compagnie et aussi le nombre exigé pour former quorum.
3. En donnant aux directeurs de la compagnie pouvoir de déclarer des dividendes, semi-annuellement ou autrement.
4. En abrogeant la clause XX du dit acte d'incorporation.
5. En pourvoyant à ce que advenant le fait que la compagnie obtiendrait autorité en vertu d'un statut du Canada ou du Gouverneur-Général en Conseil de faire affaires, elle ne soit pas obligée de déposer ou tenir en dépôt aucune garantie au gouvernement provincial.
6. En faisant tels autres amendements, aux dits actes qui seront nécessaires pour les fins ci-dessus et aussi tels autres amendements qui seront nécessaires ou juges à propos.

RICHARDS, BROPHY & BRADSHAW,
Solliciteurs de la Requérante.

4ins.19.1.88.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-General des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 24 FÉVRIER prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, sept fois par semaine, aller et retour entre

COCHRANE ET LA STATION DU CHEMIN DE FER,

à partir du 1er avril prochain.

Le transport devra se faire à pied ou dans une voiture convenable et suivant l'arrivée des convois de malle allant à l'est ou à l'ouest.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de Cochrane et Calgary et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 6 janvier 1888.

3ins. 18.1.88.



PUBLIC NOTICE.

"THE REAL PROPERTY ACT OF 1885" AND AMENDMENTS THERETO.

To all persons claiming any estate or interest in the following land, viz:—

The south west quarter of section twenty three and the north half of the north west quarter of section fourteen, in the ninth township, in the first range, east of the principal meridian in Manitoba.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the above land you must on or before the 28th day of February next (A.D. 1888), file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to William Barclay McMurrich, of the city of Toronto, in the County of York, in the Province of Ontario, Barrister-at-law, Duncan McArthur, of the city of Winnipeg, in the County of Selkirk, and Province of Manitoba, Banker and Albert William Austin, of the said city of Winnipeg, Esquire, if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said land.

Land Titles Office, Winnipeg, January 28th A.D. 1888.

L. W. COUTLÉE,
Registrar-General.

3ins 2 2.88.

REPRODUCTIONS.

L'ESPERANCE.

Jusqu'au tombeau, mortels, nous poursuivons une
Fantôme qui s'enfuit, vain rêve de bonheur, [ombre,
Et chaque jour, hélas!—nous grossissons le nombre
Des êtres malheureux dont il brise le cœur!

Nous voudrions l'atteindre et notre barque sombre
Sur le premier écueil: la trompeuse lueur
Nous abat donne seuls sur un océan sombre,
Errant au gré des vents, les jouets du malheur.

Oh! bienheureux alors, si la douce Espérance
Radieuse, accourant pour nous porter secours,
Allège en notre cœur le faix des tristes jours!

Notre âme désormais, avide de souffrance
Se rit des flots amers, en rejette le fiel,
Voguant toujours en paix en regardant le ciel.

MAXIMILIEN COUPAL.

PENSÉES.

Le sentiment que l'homme supporte le plus difficilement, c'est la pitié, surtout quand il la mérite.

Le conflit des prétentions fait la faiblesse des prétendants.

Le dicton: "Loin des yeux, loin du cœur" s'applique bien plus encore à la pitié qu'à l'amour.

Comme une goutte de rosée reflète tout le ciel, à certains moments l'âme la plus humble et la plus naïve reflète toute la patrie.

Nos joies sont surtout faites de douleurs, car ce qu'elles ont de meilleur, c'est le désir.

La vie se divise en trois grandes époques: la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse; elle est marquée de trois grands événements; la naissance, le mariage, la mort. L'homme comme l'astre merveilleux qui l'éclaire, a son lever, son midi. son couchant.

LE CARDINAL MAURY.

L'infatigable plume de Mgr Ricard, de Marseille, vient de nous donner un livre nouveau. L'histoire du cardinal Maury s'ajoute à celles de Montalembert, de Gerbet, de Rorbacher, de Lamennais, etc., du même auteur. M. le marquis de Ségur rend compte de l'ouvrage dans le feuilleton du *Monde*. Il le qualifie de très alerte, très vivant et même de très amusant.

Pourtant, dans 300 pages, Mgr Ricard ne nous donne que la première partie de la vie du fils du cordonnier de Valréas, devenu le plus éminent orateur de la Constituante et plus tard prince de l'Eglise.

M. de Ségur y prend quelques traits que nos lecteurs goûteront certainement.

"Qu'il s'agît d'administration ou de finances, de commerce, d'histoire ou de diplomatie, Maury était prêt et il entrait en lice armé de toutes pièces.

"Sa présence d'esprit, rehaussée par un sang-froid à toute épreuve, est restée aussi célèbre que son éloquence, et Mirabeau reçut de lui plus d'un coup de fouet devenu historique.

"—Monsieur Maury, lui dit un jour le tribun l'interpellant par son nom, je vais vous enfermer dans un cercle vicieux.

"—Ah! ah! monsieur de Mirabeau, riposta tranquillement Maury, vous allez donc m'embrasser?

"Une autre fois, Mirabeau, dans un de ces excès de langage involontaires ou calculés dont il était coutumier, s'écria, en montrant Maury alors à la tribune: "Voilà le plus grand scélérat que je connaisse.—Oh! fit Maury, monsieur de Mirabeau, vous vous oubliez!

"Son esprit de répartie et son sang-froid ne le quittaient pas plus dans la rue que dans la Constituante, et plus d'une fois il leur dut la vie.

"Tout le monde connaît son mot célèbre aux bandits qui, l'ayant reconnu aux abords de l'Assemblée, l'avaient saisi et lui mettaient déjà la corde au cou pour le pendre: "Eh! quand vous m'aurez mis à la lanterne, y verrez-vous plus clair?"

"Chacun éclata de rire, et quand le peuple rit, comme tous les juges, il est désarmé.

"Il fit, dans ces circonstances non moins critiques, une réponse plus originale encore et qui témoigne d'une possession de soi-même vraiment incroyable. C'était après son admirable discours sur la souveraineté du peuple, qui avait réduit Mirabeau au silence et qui se terminait par ces paroles prophétiques: "Hélas! ce ne sera qu'aux dépens de son bonheur et de son repos que le peuple servira votre ambition et vos vengeances. Il éprouvera, ce peuple égaré, que sa propre autorité est un fléau pour lui. Il se traînera de crimes en crimes et de malheurs en malheurs, jusqu'à ce que, épuisé par son délire, ses désastres et ses forfaits, il trouve enfin un asile dans le despotisme, en tendant ses défaillantes mains aux fers d'un maître absolu qui daigne le délivrer de ses propres fureurs."

"Quand il descendit de la tribune, un ami, effrayé des menaces tombées des tribunes, lui mit presque de force dans les poches deux petits pistolets qu'il accepta sans même les regarder. Au sortir de la séance, il se heurta à un groupe de sans-culottes qui avaient juré sa mort. Il les repoussa violemment d'un mouvement d'épaules; mais un d'entre eux, résolu d'en finir, tira de dessous sa carmagnole un couperet de boucher et s'élança vers lui en criant: "Le voilà, cet abbé Maury! Je vais l'envoyer dire sa messe aux enfers!"

"Prompt comme l'éclair, Maury saisit ses pistolets et les présenta au scélérat en lui disant: "Tiens, si tu as du cœur, voilà des burettes pour la servir!"

"L'homme recula épouvanté, se perdit dans la foule qui, transformée en un clin d'œil, battait des mains autour de celui qu'elle venait de huer; preuve frappente, entre mille autres, que presque toute la force des méchants vient de la faiblesse des bons, et que c'est par l'énergie seule qu'on impose aux masses et qu'on les domine."

LES DÉFAUTS DES ENFANTS.

Les défauts qui sont le plus souvent remarqués chez les enfants s'appellent la négligence et l'ignorance. Il leur importe peu que leurs vêtements soient en désordre, leurs souliers couverts de boue, leur pentalon déchiré, leur habit taché, leurs mains noircies d'encre; ils ne prennent soin ni d'eux-mêmes, ni des objets qui leur appartiennent; ils ne réfléchissent pas que cette insouciance et cette indifférence les exposent à des maladies sinon dangereuses, du moins désagréables et qui peuvent être transmises à d'autres personnes. En négligeant ainsi les devoirs qu'imposent la santé et la société, ces enfants sont fautifs; mais leur culpabilité est plus grande encore quand il ne font pas ce qu'ils devraient pour développer leur intelligence et acquérir des connaissances. Ils sont alors embarrassés lorsqu'on les interroge sur les choses les plus communes; ils apprennent mal le sens et l'orthographe des mots, et ils savent à peine comment s'écrivent des termes aussi connus que théière, bibliothèque, concierge, préfecture, velours, cadenas, certificat, teinturier, syllabaire, discipline. S'ils ne se hâtent de se mettre à l'œuvre, ils resteront ignorants toute leur vie.—*L'Educateur*.

QU'EST-CE QUE LE LIBERALISME?

Voici comment Don Sarda définit l'erreur libérale à ses divers degrés:

"Dans l'étude quelconque d'un objet, après la question de son existence, *an sit?* les anciens scolastiques posaient celle de sa nature, *quid sit?* c'est cette dernière qui va nous occuper dans le présent chapitre.

"Qu'est-ce que le libéralisme?

"Dans l'ordre des idées, c'est un ensemble d'idées fausses; et dans l'ordre des faits, c'est un ensemble de faits criminels, conséquences pratiques de ces idées.

"Dans l'ordre des idées, le libéralisme est l'ensemble de ce que l'on appelle principes libéraux, avec les conséquences qui en découlent logiquement. Les principes libéraux sont: la souveraineté absolue de l'individu, dans une entière indépendance de Dieu et de son autorité; la souveraineté absolue de la société, dans une entière indépendance de ce qui ne procède pas d'elle-même; la souveraineté nationale, c'est-à-dire le droit reconnu au peuple de faire des lois et de se gouverner, dans l'indépendance absolue de tout autre critérium que celui de sa propre volonté exprimée d'abord par le suffrage et ensuite par la majorité parlementaire; la liberté de penser sans aucun frein, ni en politique, ni en morale, ni en religion; la liberté de la presse, absolue ou insuffisamment limitée, et la liberté d'association tout aussi étendue.

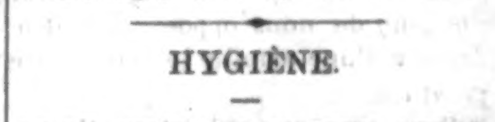
"Tels sont les principes libéraux dans leur radicalisme le plus cru.

"Leur fond commun est le rationalisme *individuel*, le rationalisme *politique* et le rationalisme *social*, d'où découlent et dérivent: la liberté des cultes, plus ou moins restreinte; la suprématie de l'Etat dans ses rapports avec l'Eglise; l'enseignement laïque ou indépendant, n'ayant aucun lien avec la religion; le mariage légitimé et sanctionné par l'intervention unique de l'Etat. Son dernier mot, celui qui en est le résumé et la synthèse, c'est la *sécularisation*, c'est-à-dire la non-intervention de la religion dans les actes de la vie publique, quels qu'ils soient; véritable athéisme social qui est la dernière conséquence du libéralisme.

"Dans l'ordre des faits, le libéralisme est la réunion d'œuvres inspirées et réglées par ces principes; telles que les lois de *désamortisation*, l'expulsion des Ordres religieux, les attentats de toute nature officiels et extra-officiels contre la liberté de l'Eglise; la corruption et l'erreur publiquement autorisées, soit à la tribune, soit dans la presse, soit dans les divertissements et dans les mœurs; la guerre systématique au catholicisme et à tout ce qui est taxé de cléricalisme, de théocratie, d'ultramontanisme, etc.

"Il est impossible d'énumérer et de classer les faits qui constituent l'action pratique libérale; il faudrait y comprendre depuis les actes du ministre et du diplomate qui intriguent et légifèrent, jusqu'à ceux du démagogue, qui pérore dans un club ou assassine dans la rue; depuis le traité international ou la guerre inique qui dépouille le pape de royauté temporelle, jusqu'à la main cupide qui vole la dot de la religieuse ou s'empare de la lampe du sanctuaire; depuis le livre soi-disant très profond et très érudit du prétendu savant imposé à l'enseignement par l'Université, jusqu'à la vile caricature qui réjouit les polissons dans une taverne. Le libéralisme pratique est un monde complet: il a ses maximes, ses modes, ses arts, sa littérature, sa diplomatie, ses lois, ses machinations et ses guet-apens. C'est le monde de Lucifer, déguisé de nos jours sous le nom de libéralisme, en opposition radicale et en guerre ouverte avec la société des enfants de Dieu qui est l'Eglise de Jésus-Christ.

"Tel est le libéralisme au point de vue de la doctrine et de la pratique."



HYGIÈNE.

DE LA VENTILATION DES APPARTEMENTS.

Si au dehors nous sommes obligés de prendre l'air comme il est, froid ou chaud, sec ou humide, dans nos habitations nous pouvons, jusqu'à un certain point, le modifier et l'amener au degré de température et d'humidité le plus convenable. Mais nous l'altérons aussi dans sa nature par ce seul fait que nous le respirons; nous l'appauvrissons en oxygène, et nous remplaçons ce gaz par l'acide carbonique, qui est irrespirable. Bien plus, les lumières artificielles, comme les bougies, les lampes, les becs de gaz, y répandent aussi de l'acide carbonique et un gaz plus dangereux encore, l'oxyde de carbone. Il importe donc que l'air des chambres habitées puisse se renouveler facilement. C'est en cela surtout que les cheminées sont utiles; l'air chaud qu'elles renferment, poussé de bas en haut par l'air froid de la pièce, monte et appelle à sa place l'air de la chambre et l'air du dehors, qui arrive soit par les interstices des portes et des fenêtres, soit par les ventouses. C'est ainsi que se produit le renouvellement d'air nécessaire à l'alimentation de la combustion et à la ventilation de la chambre. Les poêles, tout en ayant un plus fort tirage que les cheminées, consomment cependant moins d'air, à cause des petites dimensions de l'ouverture par laquelle cet air s'introduit; ce sont donc des appareils ventilateurs fort imparfaits, surtout dans des pièces bien closes. En outre, par cela même qu'ils échauffent fortement l'air sans le renouveler suffisamment, ils le dessèchent. Aussi faut-il, pour éviter cet inconvénient, placer sur le poêle un vase large plein d'eau, que la chaleur vaporise.

Le Manitoba.

Jeudi, 9 Fevrier 1888.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL.

La loi électorale actuelle est aussi libérale qu'on puisse la désirer, c'est-à-dire que tout citoyen, digne de ce nom, a le droit de prendre part aux élections des députés de notre assemblée législative.

En effet, il suffit pour être électeur d'être ou propriétaire, ou locataire, ou même simple occupant d'une propriété d'une valeur presque nominale; ou encore d'être le père ou le fils d'un propriétaire, ou commander un salaire ou un revenu annuel d'au moins trois cents piastres. C'est tout. Mais n'y a-t-il pas là suffisamment pour donner droit d'électeur à tous ceux qui méritent ce titre? Certainement oui; car, que reste-t-il en dehors, si ce n'est que la classe des désœuvrés, des vauriens, des gens qui n'ont aucun intérêt aux affaires publiques et qui ne peuvent pas donner un vote sérieux et honnête?

Le suffrage universel, comme on l'appelle, c'est-à-dire, la faculté accordée sans restriction à tout individu, qu'il soit honnête ou qu'il ne le soit pas, qu'il ait des intérêts particuliers ou qu'il n'en ait pas, est immoral et condamné. C'est l'égalité poussée dans ses limites les plus extrêmes; c'est le fruit des révolutions; aussi, quelque soit le parti qui propose une pareille mesure nous le condamnons, que ce soit les conservateurs dans Ontario ou les libéraux dans Manitoba, nous ne pouvons accepter leur proposition. Et si nous élevons la voix aujourd'hui c'est afin de nous opposer à l'introduction d'une pareille loi dans notre province.

Le premier ministre Greenway, dans son programme politique, nous menace du suffrage universel et nous ne pouvons comprendre comment l'on peut appuyer un gouvernement avec de pareilles principes. Nous ne pouvons comprendre comment M. Prendergast, qui, nous le savons, est opposé au suffrage universel, du moins il l'était il y a un an, nous ne pouvons comprendre comment ce Monsieur puisse renier ses bons principes, si ce n'est que dans l'espoir de conserver une position qu'il convoitait depuis longtemps. Celui qui renie son parti, qui abandonne ses amis par ambition, peut tout faire et nous en avons ici une preuve convaincante.

NOTRE SYSTEME MUNICIPAL.

Sans vouloir prétendre que la loi municipale actuelle soit parfaite, sans même dire qu'elle n'est pas susceptible d'amendements, nous tenons néanmoins à noter qu'elle est aussi bonne qu'elle peut l'être.

Cette loi est le fruit d'une étude spéciale d'une commission composée de Son Honneur le juge en chef Taylor, de M. T. A. Bernier, ancien maire de cette ville et de M. J. H. D. Munson, avocat, de Winnipeg, trois hommes éminemment qualifiés et possédant toutes les connaissances nécessaires pour nous donner un bon code municipal. Malheureusement, il ne se passe pas de session sans qu'il soit introduit des amendements à ce code, le plus souvent, nous regrettons de le dire, pour satisfaire le caprice de quelque député ou encore pour servir quelque intérêt particulier. Notre code municipal, de même que nos lois sur l'éducation, devraient être sacrés, et l'on ne devrait toucher à ces lois que pour les raisons les plus graves; il n'en est pas ainsi.

Si nous en croyons le programme du gouvernement Greenway, nous allons avoir un changement radical cette année. Sous prétexte de rendre le système municipal moins dispendieux, nous sommes menacés d'une nouvelle loi; encore, s'il n'y avait que cela, nous serions forcés d'attendre le projet de loi avant d'en discuter le mérite; mais quelle n'a pas été notre surprise en lisant le discours prononcé à Manitou par M. Greenway jeudi dernier! Le nombre de nos municipalités va être réduit d'un tiers. M. Greenway et son gouvernement vont, sans consulter les contribuables, changer les limites des municipalités, en réunir plusieurs en une seule, changer évidemment les limites des comtés, et réduire aussi le nombre des cours de comté et des bureaux d'enregistrement, enfin tout bouleverser, sans égard à la volonté du peuple.

Nous avons, depuis près de dix ans, organisé nos municipalités; nous les avons divisées et subdivisées de manière à sauvegarder les intérêts particuliers; nous les avons faites grandes là où il n'y avait pas d'inconvénient et nous les avons aussi faites petites là où c'était nécessaire, pour éviter les difficultés sans nombre qui surgissent souvent dans les grandes municipalités. Pourquoi le gouvernement viendrait-il aujourd'hui déranger tout? Pour un simple caprice, et, nous le répétons, sans consulter le public.

Il y a dans la loi actuelle des dispositions qui permettent à des municipalités voisines de se réunir, si elles le jugent à propos, c'est-à-dire, si les contribuables croient de leur intérêt de le faire; et de quel droit M. Greenway et ses collègues viendraient-ils opérer un changement qui n'est pas demandé?

Il y a des élections qui se font en ce moment, eh bien! les électeurs ne doivent pas oublier qu'en appuyant les ministres qui se présentent, ils approuvent par ce fait la politique du gouvernement, politique bien dangereuse si nous en jugeons par le programme et les discours de M. Greenway.

LES ELECTIONS.

C'est aujourd'hui qu'a lieu la nomination des candidats dans les quatre divisions électorales de La Vérandrye, du Portage-la-Prairie, de Mountain et de Brandon.

Il n'y aura pas de contestation dans ces deux dernières divisions et les honorables MM. Greenway et Smart seront réélus sans coup férir.

Le procureur-général Martin va rencontrer un rude adversaire, le même qu'à la dernière élection: M. W. P. Smith, de Portage-la-Prairie, qui n'a été battu que par une quinzaine de voix il n'y a qu'un peu plus d'un an.

Dans La Vérandrye, l'hon. M. Prendergast aura pour adversaire M. Joseph A. Nolin, de Sainte-Anne. En posant sa candidature aussi tard contre l'ancien député du comté, M. Nolin fait preuve de beaucoup d'énergie, et si le vieux proverbe latin *audaces fortuna juvat* est toujours vrai, l'élection de La Vérandrye nous ménage une grande surprise.

A MANITOBA!

Par des nouvelles qui nous arrivent de Québec, nous apprenons avec le plus grand plaisir que la campagne entreprise en faveur du Manitoba par M. l'abbé Beaudry, vient de recevoir officiellement la plus haute approbation que cet ecclésiastique généreux et intelligent pouvait désirer. Monseigneur l'Evêque de Saint-Hyacinthe, en écrivant à son clergé, recommande l'œuvre que M. Beaudry prêche avec tant de zèle, c'est-à-dire: l'œuvre de la colonisation à Manitoba.

Cette œuvre que notre dévoué clergé et nos meilleurs citoyens ont tant à cœur, reçoit par là même une impulsion nouvelle, et nous osons nous flatter qu'avec pareille protection, elle se développera de façon à assurer à nos nationaux la part qui leur est justement due par le noble héritage canadien.

Nous savons que notre vénéré archevêque a été particulièrement sensible et reconnaissant en apprenant le fait auquel nous faisons allusion plus haut.

Nous prenons la respectueuse liberté, au nom de la population canadienne de Manitoba, de remercier Mgr l'Evêque de Saint-Hyacinthe de ce qu'on nous dit qu'il a bien voulu écrire en faveur de notre pays.

BUREAUX DE VOTATION DANS LA VERANDRYE.

En vue d'une contestation, l'officier-rapporteur a fixé les bureaux de votation suivants dans le comté de LaVérandrye:

Bureau de votation No. 1—Township 7, rangs 4 et 5, à la salle du conseil, à Chortitz

Bureau de votation No. 2—Comprenant le township 7, rang 6, et les sections 5, 6, 7, 8, 17, 18, 19, 20, 29, 30 et 31 dans le township 7, rang 7.

Bureau de votatiou No. 3—Comprenant le township 7, rang 8, et le reste du township 7, rang 7 est, et compris dans le bureau de votation No. 2, à la maison de Philippe Houde, sur la section 15, 7, 7.

Bureau de votation No. 4—Comprenant le township 8, rangs 4 et 5, la Grande Pointe et l'Ile des Chênes, à la maison d'André Ritchot.

Bureau de votation No. 5—Comprenant le rang 6 et tous les lots de la paroisse de Sainte-Anne, du No. 16 au No. 61, tous deux inclusivement, à la maison de Francis Nolin à Ste. Anne, sur le lot 49.

Bureau de votation No. 6—Comprenant le township 8, rangs 7 et 8, tous les lots de paroisse du No. 1 au No. 15, tous deux inclusivement, et du No. 62 au No. 83, aussi inclusivement, à la maison d'école de Sainte-Anne Centre.

Bureau de votation No. 7—Comprenant le township 9, rangs 4 et 5 et la paroisse de Lorette à l'école de Lorette Centre.

Bureau de votation No. 8—Comprenant le township 9, rangs 6 et 7, à la maison de B. Jodoin.

LE REV. PERE LEFLOCH, O.M.I.

Les journaux de Québec nous apprennent que le Rév. Père J. M. Lefloch O.M.I., est décédé à Québec samedi, le 28 janvier dernier. Né en 1823 à Quinper, France, il fut ordonné prêtre en 1855. Envoyé dans les missions de la Rivière-Rouge, en 1857, il exerça le saint ministère à la cathédrale jusqu'en 1868, alors qu'il continua, sous la direction de Mgr Taché, ses fonctions saintes en faveur des populations de Pembina et de Saint-Joseph. C'est en 1877 qu'il quitta le pays pour, à la demande de ses supérieurs réguliers, aller exercer son zèle à Montréal, puis à Saint Sauveur de Québec. C'est dans cette dernière place qu'il fut frappé de paralysie, il y a quelques années, et c'est là qu'il vient de terminer sa carrière, après avoir, pendant plus de trente ans, déployé un grand zèle et une grande activité pour le salut des âmes.

Le Rév. Père Lefloch, pendant qu'il était à Saint-Boniface, vit les commencements de la paroisse de Sainte-Anne des Chênes dont il eut le soin pendant plusieurs années et où il allait tous les mois de Saint-Boniface. C'est lui qui y fit construire la première chapelle qu'il dédia à Sainte-Anne, tant pour satisfaire sa propre dévotion que pour raviver les souvenirs de sa chère Bretagne dont il avait vu les élans de piété au sanctuaire de Notre-Dame D'Auray.

Un service solennel sera chanté à la cathédrale, le 16 du courant, pour le repos de l'âme du Rév. Père Lefloch. La reconnaissance y appellera non-seulement les citoyens de Saint-Boniface, mais même ceux d'autres localités pour venir prier pour le repos de l'âme d'un des anciens missionnaires qui a donné plus de vingt années de ses labeurs à la population du pays, et qui l'aimait assez pour, volontiers, y demeurer le reste de ses jours, si telle avait été la volonté de ses supérieurs.

COMMISSAIRES D'ECOLES.

L'élection des commissaires d'écoles de la ville de Saint-Boniface a eu lieu mardi. Les commissaires sortant de charge étaient MM. L. Ferland et J. Royal; le premier a été réélu par acclamation et le second est remplacé par M. le Dr. Lambert qui aussi a été élu sans conteste.

Nos commissaires pour l'année 1888 sont donc MM. Roger Marion, Edmond Marcoux, Dr Lambert et Lazare Ferland.

A une assemblée qu'ils ont tenue mardi, M. Roger Marion, M.P.P., a été élu président de la commission, et M. Eugène Prieur fut engagé comme secrétaire-trésorier, en remplacement de l'hon. J. E. P. Prendergast.

Nouvelles Politiques.

—Le rapport des revenus et des dépenses pour le mois de janvier est comme suit:

Douanes	$ 1,517,448
Excises	502.578
Postes	206,051
Travaux publics y compris les chemins de fer	310.142
Divers	64,421
Revenu pour 1888	2,681,640
Revenu au 31 décembre 1887	17,340,422
Total	$20,022,062
Dépenses pour janvier 1888	4.960,872
Dépenses au 31 décembre 1887	15,098,081
Total	$20,058 953

Démontrant un déficit de $36,890. Il faut se rappeler, cependant, que les subsides semi-annuels aux provinces se montant à environ deux millions et un quart, sont payés d'avance le premier janvier et que le mois de janvier est un des mois où l'on paie le plus d'intérêt, le montant à payer durant ce mois étant près d'un demi million.

Le rapport de la dette publique à la fin de janvier démontre que la grosse dette est de $276,374,987.88; actif $46,346 371.09; dette nette $230,028,616.77; une augmentation durant le mois de $2 608,706.52. Les dépenses ont en à compte du capital durant les sept mois ont été:

Travaux publics, chemin de fer et canaux	$1,681,166
Terres du Dominion	52,102
Subsides de chemin de fer	753 226
Pertes par la révolte du Nord-Ouest	523 012
Total	$3,009,506

—Le successeur de l'honorable Frank Smith dans le cabinet fédéral n'a pas encore été nommé. On croit que sa démission ne sera pas acceptée.

—La législature du Nouveau-Brunswick se réunira le 1er mars, et celle de la Nouvelle-Ecoss le 23 février, même date que le parlement fédéral.

—L'élection de M. Guilbault, député de Joliette, a été annullée par Son Honneur le juge Taschereau.

—L'hon. Sévère Rivard, conseiller législatif de Québec, et ex-maire de Montréal, est mort dimanche matin après une courte maladie.

Nouvelles Religieuses.

—Lundi soir, dans la salle publique, au coin des rues Princess et McDermott, Winnipeg, sera donnée une grande soirée musicale sous le patronage des Dames de l'église de l'Immaculée Conception. Souper de 7 à 9 heures. Prix du billets, 50 centins.

—Les Quarante Heures pour la paroisse de Saint-Boniface commenceront à la cathédrale, dimanche, à la grand'messe, et se continueront lundi et mardi. Dimanche, les exercices de l'après-midi auront lieu a 5 heures et ceux de lundi et mardi à 7 heures.

—Le Rév. Père Proulx, S.J., prêchera à la cathédrale dimanche.

—Mercredi prochain sera le jour des *Cendres*.

—Au moment où la reine Victoria vient d'envoyer à Léon XIII de magnifiques burettes et un lavabo en or, à l'occasion du jubilé papal, il est assez intéressant de connaître la statistique des catholiques du royaume.

Leur nombre s'est considérablement accru depuis dix ans.

On compte à présent deux évêques un archevêque, 2,314 prêtres et 1,304 églises en Angleterre et dans le pays de Galles En Ecosse, il y a cinq évêques, 334 prêtres, et 327 églises.

Il y a 1,354,000 catholiques en Angleterre, 326,000 en Ecosse et 3,961,000 en Irlande. Total, 5,641,000.

Dans les colonies britanniques on évalue le nombre des catholiques à 9,982,000.

Le Sacré Collége est représenté par trois cardinaux: l'archevêque Manning et les révérends Newmann et Howard.

A la chambre des lords, il y a quarante catholiques.

On compte 51 baronnets et 16 membres du conseil privé qui appartiennent à cette religion.

—M. N. Doucet, curé de la Malbaie, a été nommé administrateur du diocèse de Chicoutimi, *sede vacante*.

—Les messieurs du séminaire de St. Sulpice out requis les service de Sa Grandeur Mgr Soulé de France, pour venir prêcher le carême, cette année, dans l'église Notre-Dame de Montréal. Mgr Soulé est l'ancien évêque de l'Ile de la Révision, qui est une colonie française.

—On vient de célébrer à Troyes, France, les obséques de Mme Berthoux, en religion sœur Philomène, chevalier de la Légion d'honneur, décédée dans sa soixante quinzième année.

Une foule immense suivait le convoi. On remarquait notamment presque tous les officiers de la garnison et un grand nombre de soldats de toutes armes, ainsi que les notabilités civiles.

Plusieurs panégyriques furent prononcés.

Sœur Philomène appartenait depuis 35 ans à l'Hôtel-Dieu de Troyes, salle des militaires. Elle avait été décorée par le ministre de la guerre au 14 juillet dernier Cette vénérable religieuse était connue dans toute la ville sous le nom de la "Mère des Soldats."

—Le doyen du clergé de l'archidiocèse de Québec, et probablement aussi de toute la province, est le révérend M. Jean Naud, retiré depuis 29 ans à St. Laurant, Ile d'Orléans, où il fut curé de 1833 à 1859.

Ce vénérable vieillard a atteint l'âge de 86 ans, et il compte à l'heure présente 61 et 8 mois de prêterise.

M. Naud est un des bienfaiteurs insignes du Collége de Ste. Anne qui lui paie une pension annuelle.

Choses et Autres.

—Les récentes améliorations dans les télescopes ont permis aux astronomes de faire des découvertes intéressantes. Signor Schiapaselli, de Milan, qui a le plus bel instrument du monde entier, avance positivement que la planète Mars est habitée par un peuple qui ressemble un peu au nôtre. Il a fait l'étonnante découverte d'une série de canaux dans cette planète. Ils ont presque cent milles de largeur et s'étendent de la mer vers l'intérieur. D'après le professeur E. A. Boyle de Saint-Louis, d'autres astronomes ont vu le même phénomène. Il est connu qu'il tombe de la neige et de la pluie sur la planète de Mars, tandis qu'il y a des témoignages indubitables de vie animale.

—Il y a 7,000,000 de fumeurs aux Etats-Unis et l'*American Grocer* calcule que ces sept millions de fumeurs dépensent annuellement en tabac $256,500,000.

Cette somme représente une dépense de $58,54 par individu.

—Les pertes causées par les grèves en Amérique, pendant les six dernières années, se montent à environ $60,000,000. Ces pertes ont été éprouvées par les ouvriers seulement, tandis que la perte des patrons, par suite de ces grèves, s'est élevée à environ $34,000,000.

—Vingt typographes qui étaient sans emploi à Québec depuis la grève, sont arrivés à Ottawa. Ils espèrent trouver de l'emploi dans les ateliers du gouvernement.

—On écrit de Washington que la convention postale, arrêtée entre le gouvernement américain et le gouvernement canadien, renferme les mêmes dispositions concernant les paquets-poste, que la convention entre les Etats-Unis et le Mexique. D'après cette convention les paquets et les lettres sont affranchis dans le pays de leur provenance, et chaque pays retient la recette provenant des paquets et des lettres qui en sortent.

Le Canada, les Etats-Unis et le Mexique se trouveront sur le même pied.

—Le contrat pour le transport des malles transatlantiques n'a pas été encore donné.

Les deux principales compagnies qui se disputent le contrat sont la compagnie Allan et la compagnie Henderson.

La compagnie Henderson offre le service de gros steamers de 20 nœuds à l'heure et de 7,000 tonneaux, et d'adopter le port de Québec comme terminus.

La compagnie Allan a fait, dit-on, trois propositions: l'une pour une vitesse de 16 nœuds, une deuxième pour une vitesse de 18 nœuds, une troisième pour une vitesse de 20 nœuds, avec des steamers pouvant transporter 3,500 tonnes de fret, et le port de Montréal pour terminus.

—Son Honneur le juge Wurtele, d'Aylmer, se dit autorisé à déclarer que le procès des détenus Fahey, Naegelé et Bureau aura lieu aux assises d'Aylmer, au lieu de s'instruire à Montréal.

—L'industrie des tissus de coton au Canada emploie chaque année 60,000 balles de coton d'une valeur totale d'à peu près $3,000,000, fait mouvoir environ 500 fuseaux et conne de l'ouvrage à 9,000 ouvriers. Le capital total de cette industrie au Canada est évalué à $8,000,000.

—M. W. Owens, député d'Argenteuil, a fait l'acquisition de 55,000 acres de terre du seigneur Papineau, de Papineauville. Cinq mille piastres ont été payées de suite et la balance sera donnée en paiements annuels de $10,000. M. Owens fera couper du bois de corde qu'il expédiera à Montréal.

—Les prairies de l'Ouest continuent de fasciner la population rurale d'Ontario. On mande d'Ottawa qu'un groupe assez nombreux de cultivateurs du comté de Russel doit venir prendre possession d'un township dans notre province dans le cours du mois de Mars.

—On lit dans le *Chignecto Post* qu'il est rumeur dans les cercles du gouvernement bien informés, à Dorchester, que M. Moylan, inspecteur des prisons, à recommandé à la considération favorable du gouvernement un plan pour l'établissement d'une colonie pénale au Nord-Ouest proposé par le préfet Bedson, du pénitencier de Manitoba, et qui, dit-on, sera accepté, et que le préfet Bedson sera promu aux fonctions de gouverneur de la colonie. Dans ce cas le préfet du pénitencier de Dorchester sera transféré a la prison de Manitoba, et le Dr Mitchell, qui depuis six ans est le médecin de cette institution, sera nommé préfet du pénitencier de Dorchester. Il est aussi dit que M. McGowan, actuellement comptable au pénitencier du Manitoba, sera, au commencement de l'année fiscale, nommé sous préfet à Dorchester. Le fonctionnaire actuel (Keeffe) sera mis à la retraite.

—Le commerce de bois promet d'être très actif l'été prochaine. La coupe du bois cet hiver sera beaucoup plus considérable que depuis plusieurs années. On porte à $28,000,000 la valeur du bois déjà vendu qui sera transporté à Québec pour y être expédié pendant la prochaine saison de navigation. MM. Bronson, Westons et Cie, d'Ottawa, ont vendu cinq millions de pieds de bois à la compagnie d'exportation de bois de Montréal, $15 du mille pieds. Ce bois sera expédié dans l'Amérique du Sud.

—M. L. S. Adam, shérif de Saint-Hyacinthe, est décédé vendredi, d'une inflammation de poumons, après deux jours de maladie.

—Nous lisons dans le *Cosmos* que des expériences faites à New-York ont permis de constater qu'une lampe électrique incandescente d'une puissance de cent bougies, plongée dans la mer, illumine les eaux et rend les objets submergés visibles jusqu'à une distance de 45 mètres.

On compte beaucoup sur ce moyen pour détruire, en temps de guerre, les câbles conducteurs des torpilles fixes de l'ennemi.

"LE CANADA-FRANCAIS"

Nous avons reçu le premier numéro de cette publication dont nous avons déjà eu l'occasion d'exposer l'objet, et dont nous avons déjà fait connaître les nombreux collaborateurs.

"Le Canada Français" s'occupe de religion, philosophie, histoire, beaux-arts, sciences et lettres. Il paraît chaque mois.

Voici le sommaire de la 1ère livraison:

Le *Canada-Français* est une œuvre qui mérite l'encouragement le plus chaleureux, et nous comptons bien que le public ne le lui refusera pas.

PERSONNEL.

M. Francois Gingras, de cette ville, est revenu de Saint-Paul, Minn.

M. Ernest Pelletier, de Prairie Grove, est très-malade d'une inflammation d'intestins.

M. A. Gareau, de la maison Langevin & Gareau, de Winnipeg, est revenu de Montréal.

M. J. P. O. Allaire, de cette ville, est revenu de Chicago.

Mardi soir à l'occasion de son mariage, M. J. B. Lavoie, jr., recevait un grand nombre de ses amis qui lui présentèrent une adresse accompagnée d'un très-joli cadeau.

MM. Camille et Paul Turenne sont arrivés de Prince-Albert. M. Camille Turenne, sans être parfaitement rétabli de l'accident qui a failli lui faire perdre une jambe, est en bonne voie de guérison.

M. Jos. Lamarche, de l'association hydro-calorique de Montréal, venu à Saint-Boniface pour inspecter les appareils de chauffage de la cathédrale et de l'hôpital, s'est mis en route samedi soir pour retourner à Montréal.

M. Georges Sevigne qui a travaillé pour lui ici est parti dimanche.

M. J. C. Auger, auditeur municipal, est en tournée d'inspection à Saint-Norbert.

Il paraît que M. Hamilton, ex-procureur-général, ira pratiquer le droit à Saint-Paul, et, si l'on en croit une autre rumeur, le Dr Wilson irait s'établir à Minneapolis.

Nous avons eu, dimanche, l'agréable visite d'un de nos confrères de la presse canadienne-française des Etats-Unis, de M. Emile H. Tardivel, directeur du *Messager* de Lewiston, Mass.

M. Tardivel qui est le représentant officiel du comité exécutif de la Convention de Nashua est actuellement occupé à visiter tous les centres canadiens des Etats-Unis afin de demander le concours de tous nos compatriotes pour assurer le succès de la convention de Nashua qui paraît devoir puissamment favoriser le progrès de la race canadienne-française aux Etats-Unis.

Nous souhaitons tous les succès à notre confrère dans ses patriotiques efforts.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 12	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli,"	0 08	à 0 10
Bœuf, par quartier.	5 00	à 7 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	2 50	à 3 00
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 12
Porc, par 100 lbs	7 00	à 8 00
Mouton, rôti, par lbs	0 15	à 0 20
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 18	à 0 20
Agneau du printemps, p. qr.	1 00	à 2 00
Jambon, par lb	0 13	à 0 15
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 13
Saucisse "	0 10	à 0 12
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 15	à 0 10
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 00	à 0 00
Poules " "	0 00	à 1 00
Œufs, par douz	0 25	à 0 30
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50	à 4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00	à 5 50
Perches de tremble	3 50	à 3 75
Charbon dur	10 00	à 10 50
Charbon mou	6 50	à 8 00

FOIN.

Foin de prairie	7 00	à 9 00
Foin pressé, par tonne	6 50	à 7 50

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 45	à 0 50
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100.	5 00	à 5 00
Oignons, par minot	1 50	à 2 00

PEAUX.

Peaux vertes	5 00	à 7 00
Peaux sèches	7 00	à 9 00

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 08	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 05
Morue "	0 00	à 0 15

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 60	à 0 65
Avoine, par minot	0 25	à 0 30
Orge "	0 35	à 0 40

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 50
" " XXXX	1 85
" " Strong Baker	2 35
" " Roller Process	2 75

DIVERS.

Poulet "	0 15	à 0 15
Dindon "	0 20	à 0 25

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	20 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	15 00
2ème " "	12 00
Doublage brut	18 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	22 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	25 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	50 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	33 00
Pin 3ème " "	32 00

MARCHE DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb	0 20	à 0 25
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 20	à 0 25
Œufs en boîtes, la doz	0 00	à 0 20
Patates, le minot	0 35	à 0 40
Navets, le minot	0 00	à 0 50
Carrottes, le minot	0 50	à 0 60
Panais, le minot	0 75	à 1 00
Betterave, le minot	0 50	à 0 75
Oignons, le minot	1 50	à 1 80
Choux, par 100	3 00	à 5 00
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb.	0 00	à 0 11
Dindes, par lb	0 00	à 0 15
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble.	3 50	à 4 00
" perches de tremble	3 50	à 4 00
Foin, la tonne	7 00	à 9 00
Paille, la tonne	2 00	à 3 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 04	à 0 05
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb	0 00	à 0 07
Cochons, vif, par lb	0 00	à 0 05
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 10
Veau, abattu, par lb	0 06	à 0 07
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 05
Blé, le minot	0 53	à 0 59
Avoine, le minot	0 23	à 0 25
Orge, le minot	0 33	à 0 34

BUBLC NOTICE.

"THE REAL PROPERTY ACT OF 1885." AND AMENDMENTS THERETO.

To all persons claming any estate or interest in the following land, viz—The north half of section sixteen in the seventh township, in the first range east of the Principal Meridian in Manitoba.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the above land you must on or before the 28th day of February next, (A.D. 1888) file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to William Barclay, McMurrich of the city of Toronto in the county of York and Province of Ontario, Barrister at Law, Duncan Mc Arthur of the city of Winnipeg in the Province of Manitoba Banker and Albert William Austin of the said city of Winnipeg Esquire, if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said land.

Land titles office, Winnipeg, January 30th A.D, 1888.

L. W. COUTLÉE,
Registrar-General.

3ins.2.2.88.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la cinquième séance du sixième conseil de la ville de Saint-Boniface étant l'ajournement de la quatrième séance, tenus lundi le 5 février 1888.

PRÉSENTS : Son honneur le maire au fauteuil et MM. les cons. : Bedard, Bourdeau, Dubuc, Gauvin, Joyal, Lévreault et Pelletier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

M. le cons. Pelletier présente le 3ième rapport du comité des finances qui se lit comme suit :

3ième rapport du comité des finances, M. le cons. Pelletier président *Pro. Tem.*, et MM. les cons. Gauvin et Bedard.

Votre comité recommande le paiement du compte de la Cie Canadienne de Publication au montant de $10.00.

Votre comité recommande aussi que MM. George Andrews et N. D. Beck soient acceptés comme cautions de M. Edward R. Lloyd.

Votre comité recommande que la somme de $44.00 soit donnée à M. L. A. E Rousseau en paiement final de toute réclamation de sa part contre la ville.

Proposé par le cons. Pelletier, appuyé par le conseiller Dubuc, que ce rapport soit adopté. Agréé.

M. le cons. Bourdeau présente le 3ième rapport du comité de police, feu et santé, qui se lit comme suit :

3ième rapport du comité de police, feu et santé, M. le cons. Bourdeau président, et MM. les cons. Dubuc, Gauvin et Lévrault : Votre comité recommande le paiement des comptes suivants : E. Chamberland $8.00 Jos. Samson $8.00, Jos. Buron 35c. A. Hogue $1.00, J. B. Joyal $1 00, David Joyal 50c, E. Guilbault $2.30, Dr J. H. O. Lambert, $9.50.

Votre comité recommande que le greffier soit prié d'ecrire à la Canadian Plumbing Co. la notifiant que son compte, au montant de $9.30, a été réduit par le chef de police, et feu au montant de $4.70.

Déposé un état de compte du gardien d'enclos au moutant de $23.00. Accepté.

Déposé le rapport du chef de police pour le mois de janvier 1888, accusant une recette de $1.50 et une dépense de $4 50. Accepté.

Votre comité recommande que le montant de $4.00 du à la ville par F. Trudeau lui soit remis.

Proposé par le cons. Bourdeau appuyé par le cons. Lévrault, que le 3ième rapport du comité de police, feu et santé soit adopté. Agréé

M. le cons. Joyal présente le 2ième rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit :

2ième rapport du comité des travaux publics M. le cons. Joyal président et M.M. les cons. Lévrault, Bourdeau, et Dubuc :

Votre comité recommande le paiement des comptes suivants : A. Hogue $7.20, F. Lévêque 67c. Jos. Letendre 22c. Jos. Buron 50c.

Proposé par le cons. Joyal appuyé par le cons. Bédard que 2ième rapport du comité des travaux publics soit adopté. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons. Lévrault ; que M. Gédéon Bourdeau soit nommé *Pro Maire* pour l'année 1888. Agréé.

Proposé par le cons. Bédard, secondé par le cons. Joyal que la séance se lève, et la séance est levée.

Chronique Locale.

—Voir nouvelle annonce de M. F. E. Verge.

—Le Dr Jackes, de Winnipeg, est mort hier.

—Voir l'annonce de M. P. A. D'Auteuil sur la 1ère page.

—"Rip Van Winkle" ce soir, demain et après-demain, au théâtre.

—Deux jeunes filles d'expérience dans la marchandise sèche trouveront de l'emploi chez M. F. E. Verge.

—Un bien pénible accident est arrivé vendredi dernier à M. Edouard Perrault, de Saint-Vital. Il était à décharger des patates dans un magasin de la rue Princesse à Winnipeg, quant se trouvant, par hasard, au-dessous d'un ascenseur au moment de la descente, il fut frappé et reçut tout le poids de la machine. Le Dr Dame ayant été appelé constata qu'une côte avait été disloquée et que de fortes contusions avaient été reçues. M. Perrault fut transporté à l'Hôpital de Saint-Boniface où il est encore aujourd'hui. Il prend beaucoup de mieux.

—Un métis-français nommé Dupuis, résidant à Sainte-Agathe, a perdu la vie dans des circonstances bien pénibles lundi soir. Il revenait de Niverville avec un de ses frères nommé Jean-Baptiste. Allant à travers la prairie, ils marchait l'un à la suite de l'autre, le défunt qui était boiteux venant le dernier. Après avoir parcouru une certaine distance, Jean-Baptiste qui était plus alerte et avait pris les devants, entendit son frère qui l'appelait. Il rebroussa chemin pour le trouver, mais il ne put y parvenir. Ce que voyant, il se rendit à la maison quérir du secours. L'on revint, mais trop tard, quand on retrouva le pauvre homme il était mort.

—La dernière *Gazette Officielle* contient les nominations suivantes :

Pour être examinateur spécial de la cour du banc de la Reine, pour la province de Manitoba, Archer Martin, de la cité de Winnipeg, avocat.

Pour être commissaire pour recevoir en dehors de la province des affidavits devant servir en icelle, Edward Wesby Munn, solliciteur, de Londres, Angleterre.

Pour être coroner du comté de Lisgar, dans la province de Manitoba, Thomas Spence Dunn, M.D., de Stonewall.

Pour être huissier de la cour de comté, du comté de Morris, Joseph Dupas, de Saint-Jean-Baptiste.

NAISSANCES.

—A Lorette, le 4 courant, Madame Edmond Prince, un fils.

—En cette ville, le 6 courant, Madame George Couture, un fils.

MARIAGES.

—A la cathédrale de Saint-Boniface, le 7 courant, M. Jean-Baptiste Lavoie, jr., conduisait à l'autel Melle Rosalie Huot. La bénédiction nuptiale fut donnée par M. l'abbé Messier.

—A la cathédrale, le 7 courant, M. Julien Larence à Melle Elisa Gervais, fille de M. J. B. Gervais, do Saint-Vital.

—A Saint-Norbert, le 31 janvier dernier, M. Louis Lépine, fils de M. Ambroise D. Lépine, conduisait à l'autel Melle Perreault, fille de M. Edouard Perreault.

DECES.

—En cette ville, le 5 courant, à l'âge de 1 an, Joseph Arthur Xénophile, enfant de M. Hormisdas Beaudin.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 2 MARS prochain pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, trois fois par semaine, aller et retour entre

MORRIS ET SAINT-JEAN-BAPTISTE,

à partir du 1er avril prochain.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable.

Les malles laisseront St. Jean-Baptiste, les Mardis, Jeudis et Samedis, à 10 heures a.m , arriveront à Morris à 11.30 a.m avant l'arrivée du convoi de la malle de Winnipeg. Laisseront Morris les mêmes jours à 12.30 p.m. ou après l'arrivée du dit convoi et arriveront à St. Jean-Baptiste dans l'heure et demie qui suivra.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus anx bureaux de poste de Morris et St. Jean-Baptiste et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 20 janvier 1888.

3ins.2.2.88.

AVIS

L'ACTE DE LA PROPRIÉTÉ RÉELLE, 1885 ET SES AMENDEMENTS.

A Duncan McArthur, de Winnipeg, William Hardie, de Kootenay, C. B., et Louis Lucier, de Crookston, Minnesota, et Alexander Murray, de Winnipeg, et à tous autres qui pourraient prétendre à quelque droit ou intérêt dans les terrains suivants, savoir :

Le quart nord-est de la section vingt-trois, et la moitié sud du quart nord-ouest de la section vingt-quatre, dans le township onze, rang trois ouest, dans la Province de Manitoba.

Vous êtes par les présentes informés que si vous réclamez quelque droit ou intérêt à ou dans les dits terrains, vous devrez le ou avant le quinzième jour de février prochain (A.D. 1888), produire une opposition défendant toute transaction concernant les dits terrains, sinon un certificat de titre de ces terrains sera émis, après la date susdite, en faveur de William McNab Ramsay, de la cité de Winnipeg, s'il est trouvé y avoir droit ; et vous serez pourtoujours empêchés et exclus de présenter toute réclamaiton concernant ces terrains

Bureau des Titres de Terrains, Winnipeg, 13 Janvier A.D. 1888.

F. CHÊNIER,
Députê Régistraire-Général.

3ins.26.1.88.

AGRICULTURE.

L'AGRICULTURE PAYE-T-ELLE?

Combien de fois n'entend-t-on pas une foule de cultivateurs dire: "Oh! l'agriculture ne paye pas; on ne peut vivre sur une terre que difficilement; l'état du cultivateur est bien dur; que l'homme de profession, le marchand, l'ouvrier sont heureux, ils vivent bien plus à l'aise que la plupart d'entre nous." Ceux qui tiennent ce langage out-il remarqué que tous les médecins, les marchands ne réussissent pas? Ont-ils remarqué quels sont ceux qui réussissent? Si non, je vais leur dire· ceux qui réussissent sont ceux qui suivent leur affaires de près, ceux qui possèdent deux mains actives jointes à un jugement droit et pratique; ceux en un mct qui travaillent beaucoup et judicieusement. Eh bien! il en est de même pour tous les cultivateurs.

***

Le cultivateur canadien ne travaille pas assez en général; il ne travaille pas toujours à propos. Il croit que le temps des semailles et celui des récoltes passé, il n'a plus rien à faire, que l'hiver et une bonne partie de l'été sont des temps de repos pour lui. Il tient un peu cela de ses pères qui passaient la saison de l'hiver en réjouissances; c'était le temps du bon rhum et du blé, le temps où les terres prodigieusement fertiles donnaient beaucoup avec peu de travail. Ce n'est plus la même chose maintenant, les terres ne sont plus aussi fertiles, le système de culture n'est plus le même, et pour réussir il faut travailler ferme

Time is money, "le temps c'est de l'argent." Combien de cultivateurs ne connaissent pas cette maxime si pratique, ou s'ils la connaissent ne la suivent pas. Il faut aller au village, le procès de Baptiste se passe aujourd'hui; demain le conseil se réunit à propos du procès-verbal de Paul, il faudra y aller encore; après demain, il faudra pas manquer d'aller à l'engagement de l'institutrice pour se chicaner un peu. Et puis il faut aller au moulin pour faire moudre un minot de grain; il faut aller chez l'hôtelier y boire un coup avec les amis, et que sais-je encore.

Avez-vous calculé, amis cultivateurs, combien vous coûte tout ce temps perdu? Savez-vous que pendant l'année vous perdez ainsi une somme assez ronde? Votre journée vaut bien un dollar, eh bien! si vous perdez cent jours durant l'année, vous perdez cent dollars et plus; ensuite vous vous plaignez que vous êtes pauvre, que l'agriculture ne paye pas; je le crois sans difficulté.

***

Vous me direz: mais notre ouvrage est fait, voici l'hiver, la morte saison, nous avons le temps de nous reposer, de nous divertir. Mais c'est justement ce qui vous trompe; vous avez plus d'ouvrage que vous n'en pouvez faire. Voyons: Avez-vous mis votre bétail dans un local bien aéré, assez spacieux à l'abri des grands froids de l'hiver? le nourrissez-vous trois fois par jour régulièrement? avez-vous le soin de panser vos animaux tous les jours, d'entretenir vos étables, vos écuries dans un état de propreté minutieuse? avez-vous un abri pour vos fumiers? pouvez-vous recueillir l'engrais liquide? avez-vous à l'automne ramassé toute espèce de détritus, des mauvaises herbes, des feuilles pour augmenter votre tas de fumiers? Si vous n'avez pas de boîte à purin, vous êtes vous donné la peine de recueillir de la terre sèche pour mettre sous vos animaux afin de faire absorber les urines! dans votre grange, dans votre hangar, vos grains sont-ils à l'abri de la vermine? votre porcherie, sont-elles saines pour vos bêtes? avez-vous pris les précautions nécessaires pour faire pondre vos poules en hiver? Oui, me dites-vous, tout est à l'ordre, tout cela est fait et de plus tous nos charriages sont terminés nous n'avons plus rien à faire. C'est bien alors faites vous une boutique, munissez là des principaux outils pour travailler le bois, le cuir, le fer; vos attelages ont besoin d'être réparés, vos voitures, vos instruments aratoires aussi; vous avez besoin de renouveler quelques voitures grossières de première nécessité, quelques instruments aratoires, vous pouvez faire une foule d'ouvrages nécessaire à la ferme. Travaillez et vous aurez de quoi vous occuper durant la plus grande partie de l'hiver.

Je ne veux pas que vous vous exténuiez de travail, cela n'est pas nécessaire, mais travaillez tous les jours modérément et mettez-vous fortement dans l'esprit, amis cultivateurs, qu'il ne doit pas y avoir pour vous de temps perdu tout comme pour le marchand, l'ouvrier etc; chaque journée perdue représente une perte de un dollor, de deux dollars, de dix dollars, et plus suivant le cas.

***

Je connais un cultivateur dans ma paroisse qui hérita de son père d'une ferme de 70 arpents grevée de dettes et si rocailleuse que plusieurs des cultivateurs des environs n'en auraient pas voulu pour rien. Notre homme qui est courageux se met à l'œuvre, il sillonne sa terre de clôtures en pierres; il ôte les pierres au même endroit une fois, deux fois, trois fois dix fois s'il le faut, de grosses pierres qu'il ne peut arracher, il les mine. De son terrain ainsi travaillé il tire de bonnes récoltes; il est économe, il fait presque tout de ses mains: voitures, attelages, etc.; il travaille sur sa ferme autant de jours qu'il y en a dans l'année, les dimanches et les fêtes exceptés; il ne laisse point à des mains mercenaires le soin de ses travaux, il voit tout, ne laisse rien perdre; il sème peu, mais il engraisse bien et prépare très bien le morceau qu'il sème; il sait quelles sont les récoltes payantes et il agit en conséquence.

Savez-vous quel a été le résultat de tout ce travail et cette bonne conduite? Depuis longtemps les dettes sont payées; la famille qui est assez nombreuse est élevée. Trois des garçons de ce brave cultivateur sont mariés et possèdent des fermes d'une valeur double et triple de celle de la ferme paternelle, et notre homme a 80,000 francs prêtés à des cultivateurs qui n'auraient pas voulu de sa ferme pour rien. Joli résultat, n'est-ce pas, qui donne une réponse catégorique à cette question: L'agriculture paie-t-elle?...

***

Il faut nourrir les bêtes à cornes régulièrement à des heures fixes; on doit donner trois repas par jour; le matin vers six heures, le midi et le soir vers une heure et à six heures. De cette façon le bétail a tout le temps suffisant pour faire la digestion. Le matin on peut donner des racines et de la paille, le midi de la paille hachée mélangée avec un peu de moulée et le soir du foin. Il est bien avantageux de répandre du sel de temps à autre sur la nourriture; car le sel met le bétail en appétit. Il est important aussi de ne donner au bétail que juste ce qu'il peut consommer, il faut qu'il ne reste rien dans la crèche, à moins que ce ne soit des déchets de paille qui peuvent servir de litière. La douceur et les bons traitements ont toujours un heureux effet chez les animaux.

***

Ceux qui ont des fruits à conserver durant l'hiver doivent les tenir à une température uniforme. Ils doivent les mettre dans un appartement où il gèle presque; c'est la meilleure température pour la conservation des fruits en général.

La Presse.

LES ŒFS DESTINÉS A LA COUVAISON.

Nous savons parfaitement que les œufs pondus dans les nids des oiseaux réussissent presque tous. Une poule cachée dans un lieu dérobé fait une excellente ponte et amène presque toujours tous ses œufs à éclosion.

Les causes de cette réussite sont faciles à saisir. Les œufs pondus dans les nids n'ont pas été touchés par la main plus ou moins rude de l'homme; ils se refroidis lentement, en laissant le germe prendre la place et l'adhérence qui lui ont convenu dans l'une et dans l'autre des couches qui composent l'œuf. Ce germe, c'est la vie, et quand on pense à quoi elle tient, on doit comprendre combien il faut peu de chose pour la détruire. La preuve que l'animal ne prend point vie dans le moment de l'incubation, mais qu'il l'apporte en se formant dans le corps de la mère, c'est que si l'on prive un œufs de l'air ambiant, soit en le plongeant dans l'eau, soit en faisant le vide autour de lui, on tue le germe, c'est-à-dire le principe de vie, aussi bien que si l'animal était en plumes.

Les œufs sont toujours sur le côté dans le nid de la poule; si on le met debout dans le lit d'incubation, on renverse les couches sous lesquelles le germe est venu se déposer, et on obtient rarement une bonne réussite.

Si l'on prend un œuf par les deux pointes et qu'on le secoue fortement, on est certain de tuer l'animal et de rendre l'œuf improductif.

Pour éviter ces inconvénients, il est important que la ménagère chargée de faire couver les œufs les amasse dans le nid de la ponte; il faut avoir une boîte ou un panier avec des cendres bien sèches, prendre l'œuf dans le nid de ponte, le placer dans les cendres, pour l'y reprendre et le mettre dans le nid d'incubation tout à fait dans le sens où il a été trouvé dans le nid de ponte. Cette précaution est fort simple, et en la prenant on obtiendra presque toujours de bons résultats.

AVIS

Plusieurs sections d'écoles dans la Province de Manitoba seront offertes en vente par encan public aux dates plus bas mentionnées, savoir: A Manitou le 10 janvier 1888; à Winnipeg le 17 janvier 1888; au Portage-la-Prairie, le 24 janvier 1888; à Brandon, le 31 janvier 1888; à Minnedosa, le 7 février 1888.

Dans le cas où un colon établi sur un quart de section de terrain compris dans la liste ci-haut mentionnée pourra prouver à la satisfaction du commissaire des terres de la Puissance qu'il résidait *bonâ fide* sur et cultivant telle section, en ignorance de loi le premier jour d'octobre 1887, l'acquéreur de tel quart de section, si c'est un autre que le colon, sera requis de payer, pour le bénéfice du dit colon, la valeur des améliorations faites sur celui-ci.

Les listes des terrains à vendre, le prix de chaque partie, les conditions de la vente, et toutes autres informations que ceux qui ont l'intention de se porter acquéreurs, désirent avoir, pourront être obtenues par application au secrétaire du département de l'intérieur, à Ottawa; au commissaire des terres de la Puissance, à Winnipeg, ou à un agent quelconque des terres de la Puissance au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest.

A. M. BURGESS,
Député ministre de l'intérieur,
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 9 décembre 1887.

On ne paiera aucune insertion non autorisee de cette annonce. 5ins 15.12.87.

AVIS.

Prenez avis que demande sera faite à la législature de la province de Manitoba à sa prochaine session qui doit s'ouvrir le 12 Janvier 1888, d'un acte autorisant John Norquay, Ecr., à devenir avocat de la dite province, d'après certains termes et conditions.

Daté ce 4 Janvier, 1888.

T. S. KENNEDY,
Solliciteur du requerant.

4ins.12.1.88

PUBLIC NOTICE.

"THE REAL PROPERTY ACT OF 1885" AND AMENDMENTS THERETO.

To all persons claiming any estate or interest in the following and, viz:—The south west quarter and the west half of the north west quarter of section twenty-three, in the twelfth township, in the first range west, of the Principal Meridian in Manitoba.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the above land you must on or before the 28th day of February nex, (A.D. 1888) file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to Alexander Bain, of the City of Winnipeg, in the County of Selkirk, Accountant, if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said land.

Land Titles Office, Winnipeg, January 28th A.D. 1888.

L. W. COUTLEE,
Registrar General

3ins. 2.2.88